

DECRET N°74-217 du 23 août 1974

portant nomination de Mr Samuel GANGBO, Médecin Principal de Classe Exceptionnelle, en qualité de Conseiller Technique du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, cumulativement avec ses fonctions actuelles.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
- VU le décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
- VU le décret N°72-288 du 9 novembre 1972, fixant la composition des cabinets présidentiel et ministériels et les décrets modificatifs subséquents ;
- VU le décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
- VU le décret N°41/PC/SGG du 16 avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
- VU le décret N°73-65 du 21 février 1973, fixant les rémunérations et les indemnités allouées aux membres des cabinets du Président de la République et des Ministres ;
- VU le décret N°72-350 du 22 décembre 1972, portant nomination de conseillers techniques et de chargés de mission, notamment son article 9 ;
- VU le décret N°73-21 du 23 janvier 1973, portant nomination des chefs des services centraux et nationaux du Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Sont et demeurent abrogées en ce qui concerne le Docteur Jean HOUNSOU, les dispositions de l'article 9 du décret N°72-350 du 22 décembre 1972, portant nomination de conseillers techniques et de chargés de mission.

ARTICLE 2 - Mr Samuel GANGBO, Médecin Principal de Classe Exceptionnelle, est nommé Conseiller Technique du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, cumulativement avec ses fonctions actuelles.

.../...

- 2 -

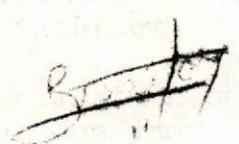
ARTICLE 3 - Le présent décret, qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 23 août 1974

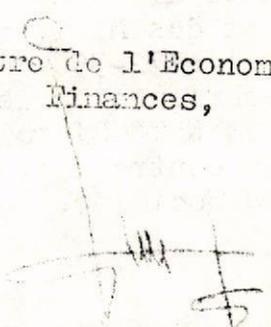
par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre de la Santé Publique
et des Affaires Sociales,


Capitaine Issifou BOURAIMA

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,


Capitaine Janvier ASSOGBA

Ampliatiions : PR 8 CS 6 CNR 4 MSPAS 4 autres ministères 10 DGSPAS 2
Intéressés 2 SGG 4 IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Chanc. 5 SPD 2 DGP-DGAJL-INSAE 6
DB-DCF-DC-Solde 4 Trésor 4 DI 4 DGFP-DP 4 JORD 1